

BP JEPS L.T.P. 2019/20
Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport
Animateur mention Loisirs Tous Publics
FICHE DESCRIPTIVE



Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport mention Loisirs Tous Publics est un diplôme d'état de niveau IV (baccalauréat) ; délivré par le Ministère des Sports et de la Cohésion sociale.

Cette formation vise à former des professionnels de l'animation, techniciens de l'éducation populaire, capables de développer sur des territoires, des actions et des projets d'animation.

La possession du diplôme atteste que son titulaire certifie qu'il exerce en autonomie son activité d'animation, en utilisant des activités scientifiques et techniques ; activités culturelles et d'expression, et activités physiques dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable de son action au plan pédagogique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité d'une action éducative qui s'inscrit dans le projet de la structure. Il peut diriger un accueil collectif de mineurs (ACM).

- Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure
- Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
- Conduire une action d'animation dans le champ du « loisirs tous publics » et de direction d'Accueil Collectif de Mineurs (ACM)
- Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation dans le champ du « Loisirs Tous Publics ».

Public

- Des candidats à partir de 18 ans ayant une pratique socioculturelle et une expérience dans l'animation.
- Des diplômés du BAPAAT ou CQP souhaitant poursuivre et approfondir leur cursus en se dirigeant vers un diplôme plus spécifique et valorisé sur le marché de l'emploi.
- Des animateurs souhaitant devenir Directeur d'Accueil Collectif de Mineurs (ACM)

Employeurs potentiels

- Collectivités territoriales type services municipaux de la jeunesse.
- Associations socio-éducatives ou d'Accueils Collectifs de Mineurs
- Établissements divers de loisirs (hôtel, centre de vacances, base de loisirs...)

L'organisation de la formation

La formation se déroule aux Abymes.

Sélections le 05 Novembre 2019

Formation du 12 Novembre au 18 Décembre 2020	603h de formation au CFA
	600h en structure

Cout de la formation

Se rapprocher du CFA Kalamus

Prise en charge de la formation

- Vous êtes apprenti (pour les – de 30 ans) France Compétence finance votre formation
- Vous êtes salarié votre employeur finance la formation via son OPCO
- Vous êtes demandeur d'emploi vous pouvez demander une Aide Individuelle à la Formation

Conditions d'entrée en formation

- Être titulaire du diplôme de Prévention Secours Civique de niveau I (PSC1) ou son équivalent à jour de recyclage.
- Posséder une expérience de 200h minimum dans l'animation ou posséder un titre ou diplôme de dispense (BAFA, BAFD ...)
- Satisfaire aux épreuves de sélection (entretien, écrit professionnel)
- Avoir un financement de formation

Inscription

Dossier de candidature à retirer :

- Sur place : 24/25 Lot Dugazon de Bourgogne–Petit Pérou – 97 139 ABYMES
0590 820 454
- Par mail : kalamus.guadeloupe@orange.fr
- Sur le site : www.kalamus97.com

**Formation mise en œuvre sous réserve de l'habilitation de la DJSCS et d'un quota de 10 candidats minimum ayant validé toutes les conditions requises à l'entrée en formation.*